Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260703-582026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE POMMERET

58/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERET

SEANCE DU 3 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six le trois juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence Mme JAFFRELOT BRIGITTE, adjointe au Maire.

Date de la convocation : 26/06/2026 Date d'affichage : 26/06/2026

ETAIENT PRESENTS : Mme JAFFRELOT B, M. DRIANT C, Mme RENAULT C, M RENAULT P, Mme BERECHEL C, M. GUENO A, M. RAULT D, Mme BAUDOUARD Laurence, Mme MORICE DOMRAULT V, M. LE MOINE S, M. LEGROS N, M. VILSALMON B, Mme GOUFFIER L, M. BALCOUE, Mme DAYOT S, Mme LE TEXIER A.

ETAIENT ABSENTS : Mme CLEMENT C (Procuration à Mme GOUFFIER), M. GUINARD S (Procuration à M. RENAULT P), M. HANNIGSBERG P (Procuration à Mme JAFFRELOT B).

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. GUENO Alain.

OBJET 7.10: CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Vu le code général des collectivités territoriales, le code de la voirie routière et le code de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet d'aménagement d'une liaison cyclable sur la Route départementale 80 qui traverse le hameau de Bréhand comprenant des aménagements de sécurité routière,

Ces aménagements se situant sur route départementale, il convient de solliciter l'accord préalable du Conseil départemental seul habilité à autoriser les interventions sur son domaine public routier, à préciser les dispositions prévues, à définir les modalités de réalisation des travaux ainsi que celles d'entretien ultérieur.

Une convention d'occupation du domaine public routier départemental établie entre le Département et la commune formalisera l'autorisation de cet aménagement et ses conditions.

Cet aménagement prévoyant la réfection de la couche de roulement de la route départementale, un concours financier du Département peut être attendu. Il est proposé de solliciter également le Département en ce sens.

Une convention de travaux sur mandat établie entre le Département et la commune formalisera la participation du Département et ses conditions.

Cet aménagement concourant à la circulation et à la sécurité routière, il est éligible à une subvention au titre du produit des amendes de police. Il est proposé de solliciter le Département en ce sens.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260703-582026-DE

LE CONSEIL MUNICPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

❖ APPROUVE le projet d'aménagement ;

❖ AUTORISE le maire à signer avec le Département la convention d'occupation du domaine public routier départemental ;

❖ AUTORISE le maire à signer avec le Département la convention de travaux sur mandat ;

❖ SOLLICITE le Département des Côtes d'Armor pour une subvention au titre des amendes de police.

Fait et délibéré à POMMERET, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire	La présidente de séance
ALAIN GUENO	BRIGITTE JAFFRELOT